

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 8 mai 2018, à 18h30, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller.

SONT ABSENTS : Brigitte Chagnon, conseillère et Christian Bélisle, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 18h30.

2018.05.87

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **Ouverture de la séance extraordinaire.**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.**
3. Résolution d'adjudication-refinancement du règlement d'emprunt 2012-077 pour un montant de 122,000\$
4. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 122,000\$ qui sera *réalisé le 15 mai 2018*
5. Résolution amendée – Approbation des résultats de l'appel d'offre numéro 2018-02
6. **Levée de la séance**

Il est proposé par Pierrette Charette

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.05.88

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	8 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7926 %
Montant :	122 000 \$	Date d'émission :	15 mai 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2018, au montant de 122 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 700 \$	2,25000 %	2019
23 600 \$	2,50000 %	2020
24 300 \$	2,70000 %	2021
25 300 \$	2,85000 %	2022
26 100 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,01300

Coût réel : 3,48366 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

22 700 \$	4,22000 %	2019
23 600 \$	4,22000 %	2020
24 300 \$	4,22000 %	2021
25 300 \$	4,22000 %	2022
26 100 \$	4,22000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,22000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 700 \$	4,33000 %	2019
23 600 \$	4,33000 %	2020
24 300 \$	4,33000 %	2021
25 300 \$	4,33000 %	2022
26 100 \$	4,33000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,33000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello, appuyé par Pierre Rubaschkin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de La Macaza accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2018 au montant de 122 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-077. Ces billets sont émis au prix de 98,01300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la séance du 8 mai 2018

Vraie copie certifiée, ce

JACQUES BRISEBOIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

2018.05.89

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 122 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 MAI 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de La Macaza souhaite emprunter par billets pour un montant total de 122 000 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-077	122 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Benoit Thibeault et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	22 700 \$	
2020.	23 600 \$	
2021.	24 300 \$	
2022.	25 300 \$	
2023.	26 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à la séance du 8 mai 2018
Vraie copie certifiée, ce 9 mai 2018

 JACQUES BRISEBOIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

2018.05.90

RÉSOLUTION AMENDÉE – APPROBATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-02 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions en lien avec l'appel d'offres numéro 2018-02 pour l'achat d'un camion 10 roues et des équipements à neige ont été ouvertes le 29 mars dernier;
CONSIDÉRANT QUE trois offres ont été reçues et que celles-ci se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis
Camion Freightliner Mont-Laurier	248 500\$
Équipements Lourds Papineau inc.	250 899,28\$
Centre du camion Mont-Laurier Inc.	254 209,28\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue est celle de Camion Freightliner Mont-Laurier au montant de 248 500\$;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été analysée et qu'elle est conforme aux exigences de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir au paiement du camion, la municipalité doit procéder par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement d'emprunt est soumis à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire, tel qu'en a été avisé le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Pierre Rubaschkin

D'APPROUVER les résultats de l'appel d'offres et de procéder à l'achat d'un camion 10 roues muni des équipements à neige, tel que décrit au devis d'appel d'offres, auprès de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier au montant de 248 500\$, conditionnellement à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire du règlement d'emprunt 2018-138.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2018.05.91

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Pierre Rubaschkin de lever la séance à 18h35.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois